



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des transports et du tourisme

2011/2148(INI)

14.9.2011

AMENDEMENTS

1 - 23

Projet d'avis
Artur Zasada
(PE469.889v01-00)

"Vers une stratégie spatiale de l'Union européenne au service du citoyen"
(COM(2011)0152 – 2011/2148(INI))

AM\877338FR.doc

PE472.108v01-00

FR

Union dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegOpinion

Amendement 1
Rolandas Paksas

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. juge nécessaire que l'Union européenne dispose d'une stratégie spatiale pour veiller à ce que la technologie spatiale contribue pleinement à une gestion et un contrôle plus sûrs et plus efficaces du trafic, pour tous les modes de transport;

Amendement

1. juge nécessaire que l'Union européenne dispose d'une stratégie spatiale pour veiller à ce que la technologie spatiale contribue pleinement à une gestion et un contrôle plus sûrs et plus efficaces du trafic, pour tous les modes de transport; ***fait observer que la position de l'Europe sur la scène internationale s'affaiblit dans le domaine spatial, que le potentiel de l'exploration spatiale en matière d'innovation n'est pas exploité et que la compétitivité est en déclin;***

Or. lt

Amendement 2
Eva Lichtenberger

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. demande instamment à la Commission et aux États membres de garantir un financement transparent ainsi qu'une coopération entre les stratégies spatiales militaire et civile;

Or. en

Amendement 3
Jacqueline Foster

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. souligne qu'il importe de mieux comprendre à quel point certains secteurs essentiels sont tributaires du secteur spatial, et encourage les États membres et la Commission à mieux faire connaître l'importance de ce secteur;

Or. en

Amendement 4
Eva Lichtenberger

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

Amendement

2. rappelle que le secteur des transports a un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 et que la croissance durable ne peut se passer d'un secteur des transports efficace;

2. rappelle que le secteur des transports a un rôle essentiel à jouer dans la réalisation ***de l'objectif 20/20/20 en termes d'émissions de CO₂ et de consommation d'énergie, ainsi que*** des objectifs de la stratégie Europe 2020 et que la croissance durable ne peut se passer d'un secteur des transports efficace;

Or. en

Amendement 5
Juozas Imbrasas

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. rappelle que le secteur des transports a un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 et que la croissance durable ne peut se passer d'un secteur des transports efficace;

Amendement

2. rappelle que ***les services fournis par le secteur spatial au secteur public et aux citoyens accroissent l'efficacité de l'administration publique et améliorent la qualité de vie des citoyens***; souligne que le secteur des transports a un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 et que la croissance durable ne peut se passer d'un secteur des transports efficace;

Or. It

Amendement 6
Juozas Imbrasas

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. relève que les sept Conseils consacrés jusqu'à présent à l'espace n'ont fait qu'une seule référence, de façon incidente, aux transports en Europe et que l'importance de la politique spatiale pour les transports n'a guère été prise en considération dans les délibérations du Conseil "espace", telles qu'elles sont reflétées dans les résultats de ses travaux;

Amendement

3. relève que les sept Conseils consacrés jusqu'à présent à l'espace n'ont fait qu'une seule référence, de façon incidente, aux transports en Europe et que l'importance de la politique spatiale pour les transports n'a guère été prise en considération dans les délibérations du Conseil "espace", telles qu'elles sont reflétées dans les résultats de ses travaux; ***rappelle que les activités spatiales ont des perspectives de développement pratiquement infinies et sont un moteur important de l'économie de la connaissance***;

Or. It

Amendement 7
Andreas Mölzer

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. souligne que Galileo et EGNOS apportent une contribution à la création d'un ciel unique européen et au développement d'une gestion sûre, pour un coût raisonnable, du trafic aérien en Europe, et demande donc l'établissement d'un calendrier ambitieux et ferme, allant de pair avec **un** financement stable, concernant la mise en œuvre des deux programmes, ce qui constitue une condition préalable pour le lancement du ciel unique européen dans les délais, étape stratégique essentielle sur la voie de l'intégration européenne et du renforcement du marché commun européen;

Amendement

4. souligne que Galileo et EGNOS apportent une contribution à la création d'un ciel unique européen et au développement d'une gestion sûre, pour un coût raisonnable, du trafic aérien en Europe, et demande donc l'établissement d'un calendrier ambitieux et ferme, allant de pair avec **une participation d'investisseurs privés en vue d'un** financement stable, concernant la mise en œuvre des deux programmes, ce qui constitue une condition préalable pour le lancement du ciel unique européen dans les délais, étape stratégique essentielle sur la voie de l'intégration européenne et du renforcement du marché commun européen;

Or. de

Amendement 8
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. souligne que Galileo et EGNOS apportent une contribution à la création d'un ciel unique européen et au développement d'une gestion sûre, pour un coût raisonnable, du trafic aérien en Europe, et demande donc l'établissement d'un calendrier ambitieux et ferme, allant de pair avec un financement stable, concernant la mise en œuvre des deux programmes, ce qui constitue une condition préalable pour le lancement du ciel unique européen dans les délais, étape stratégique essentielle sur la voie de

Amendement

4. souligne que Galileo et EGNOS apportent une contribution à la création d'un ciel unique européen et au développement d'une gestion sûre, pour un coût raisonnable, du trafic aérien en Europe, et demande donc l'établissement d'un calendrier ambitieux et ferme, allant de pair avec un financement stable **pour la recherche et l'innovation assurant le progrès technologique et la croissance des capacités industrielles, ainsi qu'un accès facilité des PME aux financements**, concernant la mise en œuvre des deux

l'intégration européenne et du renforcement du marché commun européen;

programmes, ce qui constitue une condition préalable pour le lancement du ciel unique européen dans les délais, étape stratégique essentielle sur la voie de l'intégration européenne et du renforcement du marché commun européen;

Or. ro

Amendement 9
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. souligne qu'il importe que le système EGNOS couvre l'ensemble du territoire de l'Union européenne, en vue de consolider le marché intérieur, et met en évidence la nécessité d'étendre ce système au sud, à l'est et au sud-est de l'Europe;

Or. ro

Amendement 10
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. estime qu'encourager l'utilisation d'EGNOS et de Galileo dans l'aviation civile constitue une exigence stratégique pour la mise en œuvre du programme SESAR, notamment en ce qui concerne son usage pour des procédures d'atterrissage et pour les petits aéroports;

Or. ro

Amendement 11
Artur Zasada

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. rappelle l'importance du programme GMES pour le développement durable des transports et la sécurité des transports, en particulier dans le contexte des transports et de la surveillance maritimes;

Amendement

6. rappelle l'importance du programme GMES pour le développement durable des transports et la sécurité des transports, en particulier dans le contexte des transports et de la surveillance maritimes, ***et considère essentiel de veiller au maintien d'un financement européen pour ce programme, notamment au vu de la récente proposition de le financer hors du prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne;***

Or. en

Amendement 12
Antonio Cancian

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. rappelle l'importance du programme GMES pour le développement durable des transports et la sécurité des transports, en particulier dans le contexte des transports et de la surveillance maritimes;

Amendement

6. rappelle l'importance du programme GMES pour le développement durable des transports et la sécurité des transports, en particulier dans le contexte des transports et de la surveillance maritimes ***et juge nécessaire que l'Union européenne continue à jouer un rôle actif dans le financement et le développement de ce programme, tout en identifiant des instruments financiers innovants et en ayant recours à des emprunts obligataires européens pour le financement de projets;***

Or. it

Amendement 13
Christine De Veyrac, Michel Dantin

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. rappelle l'importance du programme GMES pour le développement durable des transports et la sécurité des transports, en particulier dans le contexte des transports et de la surveillance maritimes;

Amendement

6. rappelle l'importance du programme GMES pour le développement durable des transports et la sécurité des transports, en particulier dans le contexte des transports et de la surveillance maritimes; ***et souligne la nécessité de maintenir le financement du programme GMES dans le Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020;***

Or. fr

Amendement 14
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. rappelle l'importance du programme GMES pour le développement durable des transports et la sécurité des transports, en particulier dans le contexte des transports et de la surveillance maritimes;

Amendement

6. rappelle l'importance du programme GMES pour le développement durable des transports et la sécurité des transports, en particulier dans le contexte des transports et de la surveillance maritimes; ***regrette que le programme GMES ne fasse plus partie du cadre financier pluriannuel et invite la Commission et les États membres à trouver des solutions pour son financement, notamment après 2013;***

Or. ro

Amendement 15
Rolandas Paksas

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. rappelle l'importance du programme GMES pour le développement durable des transports et la sécurité des transports, en particulier dans le contexte des transports et de la surveillance maritimes;

Amendement

6. rappelle l'importance du programme GMES pour le développement durable des transports et la sécurité des transports, en particulier dans le contexte des transports et de la surveillance maritimes; ***estime qu'il faut encourager la participation des partenaires des régions voisines au programme GMES, en les associant à la stratégie européenne concernant la protection des terres et des mers et la sécurité;***

Or. It

Amendement 16
Eva Lichtenberger

Projet d'avis
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. souligne que la surveillance du transport de marchandises dangereuses et polluantes devrait constituer une priorité des systèmes d'observation et de radionavigation par satellite;

Or. en

Amendement 17
Zigmantas Balčytis

Projet d'avis
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. invite à garantir le financement, le

développement, la mise en œuvre et la viabilité des applications et des services innovants basés sur les technologies spatiales dans le domaine des transports, afin d'exploiter au maximum les investissements européens dans le potentiel technologique spatial et de répondre aux besoins des utilisateurs et du grand public;

Or. It

Amendement 18
Christine De Veyrac

Projet d'avis
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. convient avec la Commission que l'Europe doit conserver un accès indépendant à l'espace pour parvenir à réaliser les objectifs de sa politique spatiale et être en mesure de tirer durablement profit des applications spatiales dans des domaines comme celui de la politique des transports; et encourage en conséquence la Commission à faire des propositions concrètes en faveur du sous-secteur stratégique des lanceurs, notamment en lui consacrant une attention particulière dans le cadre de la politique industrielle spatiale proposée;

Or. fr

Amendement 19
Andreas Mölzer

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. souligne l'importance de la participation européenne à la sécurité dans l'espace, par l'intermédiaire du Système européen de surveillance de l'espace, ainsi qu'à l'exploration spatiale, par l'intermédiaire de la Station spatiale internationale, étant donné que ces deux éléments, qui protègent les infrastructures spatiales européennes cruciales du risque de collision avec des vaisseaux spatiaux ou des débris, ainsi que les retombées technologiques résultant de l'exploration de l'espace, pourraient profiter aux secteurs des transports, en particulier l'aviation.

Amendement

7. souligne l'importance de la participation européenne, ***en vertu du principe du pollueur-payeur***, à la sécurité dans l'espace, ***qui signifie également l'empêchement des tests d'armes antisatellites par la Chine***, par l'intermédiaire du Système européen de surveillance de l'espace, ainsi qu'à l'exploration spatiale, par l'intermédiaire de la Station spatiale internationale, étant donné que ces deux éléments, qui protègent les infrastructures spatiales européennes cruciales du risque de collision avec des vaisseaux spatiaux ou des débris, ainsi que les retombées technologiques résultant de l'exploration de l'espace, pourraient profiter aux secteurs des transports, en particulier l'aviation;

Or. de

Amendement 20
Dominique Riquet

Projet d'avis
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

7 bis. relève que la question des lanceurs revêt une dimension spécifique de transport au sein des politiques spatiales et souligne la nécessité d'une nouvelle dynamique des politiques européennes sur le sujet étant donné la conjoncture mondiale critique que connaissent les lanceurs actuellement.

Or. fr

Amendement 21
Jacqueline Foster

Projet d'avis
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. engage les États membres à réaffirmer leur engagement envers les projets spatiaux européens, tels que le programme SESAR, qui se révéleront essentiels, à l'avenir, pour la croissance et l'emploi dans divers secteurs.

Or. en

Amendement 22
Rolandas Paksas

Projet d'avis
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. estime que, dans le domaine spatial, l'Union européenne doit être à la pointe et continuer à jouer un rôle stratégique important sur la scène internationale et invite dès lors à accroître son aptitude à coordonner les actions liées à l'exploration spatiale, ainsi qu'à accorder un soutien plus important à la recherche et au développement technologique, pour accroître l'indépendance technologique de l'Europe et veiller à ce que les innovations dans ce domaine servent aussi aux citoyens et aux secteurs non liés au secteur spatial.

Or. lt

Amendement 23
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. souligne qu'il importe d'intensifier la coopération industrielle dans le domaine de la politique spatiale avec les pays tiers, et notamment avec les États-Unis, le Japon, la Russie, la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Argentine et le Chili, ainsi qu'avec les pays d'Afrique et du Moyen-Orient;

Or. ro